



COMMUNIQUÉ

DÉMARCHE D'ARBITRAGE SOUS LA LOI SUR LA POLICE AJOURNÉE

Bathurst, 12 mars 2019 – La Ville de Bathurst informe ses citoyens que les audiences d'arbitrage concernant le licenciement recommandé du constable Mathieu Boudreau et du constable Patrick Bulger, originalement prévu du lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2019, ont malheureusement été ajournées en raison d'une demande tardive effectuée par le syndicat (Association policière de Bathurst) agissant au nom des officiers de police.

La Ville de Bathurst a vigoureusement objecté à la demande d'ajournement alors que ce dossier est en suspens depuis quelque temps. L'arbitre en a décidé autrement.

La Ville de Bathurst regrette profondément le stress causé par cet ajournement et souligne que la démarche d'arbitrage sera complétée le plus tôt possible.

Les événements du 12 janvier 2015, qui ont mené aux mesures disciplinaires jugées appropriées par le chef de police de Bathurst, sont si fondamentalement troublants que la confiance publique et les intérêts de la communauté ne méritent pas moins que le dossier soit pleinement diffusé au sein d'un forum public devant un arbitre.

La Ville de Bathurst émettra un avis lorsqu'une nouvelle date sera identifiée pour les audiences d'arbitrage sous la Loi sur la Police du Nouveau-Brunswick.

- 30 -

Information: Luc Foulem, Directeur des communications corporatives, Ville of Bathurst
506-548-0400
Luc.foulem@bathurst.ca